

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2005

L'an deux mil cinq et le vingt trois mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PORTEBOIS, Maire.

Présents : M PORTEBOIS, Mme MALARD, M VENDERBURE, Mme MARTEAU, M. LEDRAPPIER, Mme PELLARIN, MM. LEROY, LIVET, BELLOT, DEROCQUENCOURT, GUFFROY, DAUREIL, CIVELLI, GUESNIER, Mme CLEDIC, ANNEET et M. GAUCHY.

Absent: M GABRIEL

Monsieur DEROCQUENCOURT a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers afférents au Conseil Municipal : 19
 Nombre de Conseillers en exercice : 18
 Nombre de Conseillers présents : 17
 Nombre de Conseillers représentés : 0
 Date de la convocation : 03.03.2005
 Date de l'affichage : 04.03.2005

Le compte-rendu de la précédente réunion a été lu et approuvé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2004 :

Madame MALARD et Monsieur GUESNIER donnent lecture du Compte Administratif 2004 de la Commune qui s'établit ainsi :

Un total de dépenses de :	3 349 502,54 €
Un total de recettes de :	3 867 003,05 €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses :	1 443 985,62	1 733 760,43
Recettes :	1 253 049,13	2 459 389,47
	- 190 936,49	725 629,04
Résultat 2004 reporté	- 171 756,49	+ 154 564,45
Excédent global :		517 500,51

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à 1 615 742,11 € et représentent 48 % du total des dépenses pour 2004.
 Elles peuvent être regroupées en 2 grands secteurs :

LES MOUVEMENTS FINANCIERS pour : **1 003 463,61 €**

Soit 62 % des dépenses d'investissement comprenant :

- le déficit d'investissement reporté de 2003 :	171 756,49
- le remboursement de la dette :	131 707,12
- les immobilisations financières :	700 000,00

LES EQUIPEMENTS pour : **612 278,50 €**

Représentant 38 % des dépenses réparties comme suit :

au compte 21 : Les Immobilisations réalisées dont les principaux postes sont les suivants :

- Frais d'étude pour la bibliothèque :	3 500,00
- Création d'un site internet :	3 903,74
- Plantations :	7 296,45
- Travaux intérieurs de l'Eglise :	69 143,17
- Travaux extérieurs de l'Eglise :	117 163,67
- Bâtiments Scolaires :	13 055,59
- Pont dans le parc :	18 566,70
- Locaux sportifs (clôture, auvent, sas, alarmes) :	40 807,71
- Réseaux d'électrification :	5 787,59
- Réseaux incendie :	31 705,06
- Travaux de voirie :	235 713,50
dont travaux rue du Tour de Ville :	30 766,60
Travaux rue Marcel Bagnaudez, rue des Ouinels et rue aux Fleurs :	128 322,50
Travaux rue de la Poste :	33 830,00
Travaux divers :	42 794,40
- Travaux cimetière autour de l'Eglise :	18 250,96
- Démolitions vestiaires foot et plate forme :	6 660,27
- Matériel de bureau et informatique :	10 067,95
- Matériel divers :	30 656,14

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Elles s'élèvent à 1 253 049,13 € et représentent 32 % du total des recettes compte tenu de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Les grands secteurs sont les suivants :

LES OPERATIONS FINANCIERES pour : **1 213 427,55 €**

Représentant 97 % des recettes d'investissement, comprenant :

- le fonds de compensation de T.V.A. :	101 976,94
- la T.L.E. :	11 688,00
- l'excédent de fonctionnement capitalisé :	676 703,49
- le placement	300 000,00
- le remboursement sur marché SCREG	33 059,12
- vente de ma cassiné	90 000,00

LES EQUIPEMENTS pour : **39 621,58 €**

Représentant 3 % du total des recettes d'investissement comprenant les subventions d'investissement.

LES RESTES A REALISER

Ce sont les équipements qui ne sont pas terminés ou qui n'ont pas fait l'objet de réalisation. Les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 284 973 € et sont répartis comme suit :

- Bâtiments Administratifs :	90 000
------------------------------	--------

- Bâtiments scolaires :	14 000
- Salle Polyvalente :	13 773
- Eglise :	35 000
- Sports :	14 000
- Service Technique :	6 200
- Réseaux divers :	14 000
- Voiries diverses :	66 000
- Espaces verts :	12 000
- Cimetière :	10 000
- Services divers :	10 000

Les restes à réaliser en recettes sont les subventions liées aux travaux de l'église.

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 1 733 760,43 € et représentent 52 % des dépenses totales pour 2004.
Ces dépenses sont regroupées en grands secteurs, à savoir :

Les charges à caractère général :	566 728,80 €	33 %
- Achat de fournitures :	198 631,75	
- Services extérieurs :		
(dont contrats avec les entreprises de balayage ,	290 561,69	
espaces verts, poste de crue, feux tricolores)	95 077,33	
et entretien des réseaux et des voiries.	73 493,24	
- Autres services : Indemnités, honoraires, fêtes,	73 042,36	
communications, transport, affranchissement, téléphone		
- Impôts et taxes :	4 493,00	
Les charges de personnel :	554 514,59 €	32 %
Les charges de gestion courante :	161 527,82 €	9 %
- Indemnités :	45 422,88	
- Contributions aux Syndicats et organismes de regroupement :	29 657,60	
- Subventions aux Associations :	34 700,00	
- Subvention au CCAS :	18 000,00	
- Participation Musique, Crèche et séjour de ski :	31 137,00	
Les charges financières (intérêts des emprunts) :	49 110,44 €	3 %
Les charges exceptionnelles :	401 878,78 €	23 %
Allocations – primes :	10 500,00	
- Prix écoles :	1 378,78	
- Opérations d'ordre (Placement et vente		
de « Ma Cassine ») :	390 000,00	
	1 733 760,43 €	100 %

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Elles s'élèvent à 2 613 953,92 € et représentent 68 % du total des recettes de 2004.

Les recettes sont regroupées en grands secteurs, à savoir :

Les produits des services :	28 592,98 €	1 %
Participations centres de loisirs, cantine		
et autres redevances		

Les travaux en régie (église) :	4 854,61 €	0,2 %
Les impôts et taxes :	1 301 018,00 €	50 %
Dont les Contributions directes :	1 287 278,00	
Les Dotations et participations :	664 803,81 €	25,5 %
Dotation Globale de Fonctionnement et compensations de l'Etat au titre des exonérations.	433 081,00	
Emplois jeunes :	28 011,79	
Autres produits : Revenus des immeubles :	29 541,36 €	1 %
Atténuation des charges :	26 067,89 €	1 %
Remboursement (Indemnités Sécurité Sociale, C.E.S., C.E.C., C.P.A) :		
Produits financiers (produits des placements) :	6 791,43 €	
Produits exceptionnels (placement et vente de « Ma Cassine ») :	390 000,00 €	15 %
Transfert de charges (sinistre poste de crue) :	7 719,39 €	0,3 %
Excédent de fonctionnement reporté :	154 564,45 €	6 %
Total général :	2 613 953,92 €	100 %

Il faut noter dans les recettes, le remboursement des emplois d'un montant total de 54 079,78 € (Cessation Progressive d'Activité, Indemnités journalières, Emploi-Jeune, Contrat Emploi Consolidé, Contrat Emploi Solidarité) qui vient diminuer d'autant les dépenses de personnel.

Celles-ci seraient donc ramenées à 500 434,81 €, soit 7 % de diminution par rapport à 2003 qui correspondent au départ de M. GARDIER non remplacé, à la longue maladie de M. GEOFFROY, depuis le 12 juillet 2004 ; et à la diminution du personnel d'encadrement du centre de loisirs du fait de la baisse de la participation des enfants en 2001 et 2002.

Monsieur le Maire s'étant retiré, Madame MALARD demande au Conseil de voter le compte administratif 2004 présenté par Monsieur PORTEBOIS .

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

AFFECTATION DES RESULTATS :

Au nom de la Commission de Finances, Monsieur VENDERBURE donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Les résultats tels qu'il viennent d'être énoncés dans le Compte Administratif 2004 sont les suivants :

Excédent de la section de fonctionnement :	880 193,49 €
Besoin de financement de la section d'investissement :	362 692,98 €
Restes à réaliser 2004 :	284 973,00 €

Aussi, nous vous proposons d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement, soit : 647 665,98 € à la section d'investissement.

Il se dégage ainsi un excédent global de fonctionnement de : **232 527,51 €**

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

COMPTE DE GESTION 2004 :

Au nom de la Commission de Finances, Monsieur VENDERBURE donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Après s'être fait présenter le Budget 2004 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et à payer.

Après avoir entendu le compte administratif 2004,

Après s'être assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant des soldes de l'exercice 2003 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites.

Considérant qu'il y a concordance entre les écritures du comptable et celles de l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal :

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2004 ;
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2004 ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2004 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

BUDGET PRIMITIF 2005 :

Au nom de la Commission de Finances, Mesdames PELLARIN, MARTEAU et Monsieur LEDRAPPIER font part au Conseil Municipal de la proposition de Budget Primitif 2005 qui comprend la prévision de dépenses et de recettes pour l'année 2005 et reprend les résultats de l'exercice 2004 :

- Capitalisation de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 de la section d'investissement :	647 665,98
- Reprise de l'excédent de fonctionnement reporté à l'article 002	232 527,51
- Reprise du déficit reporté à l'article 001 :	362 692,98
- Reprise également des restes à réaliser qui figurent au compte Administratif en dépenses pour :	284 973,00

Votre Commission des Finances vous propose d'inscrire au Budget les crédits ci-après :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	011 - Charges à caractère général :	602 950,00 €
	60 - Achat de fournitures :	217 300,00
	61 - Prestations services extérieurs :	286 000,00
	62 - Autres services extérieurs (Indemnités- Honoraires - Annonces - Fêtes - Publications - Télécom - Affranchissement) ;	94 850,00
	635 - Impôts et Taxes :	4 300,00
	012 - Charges de personnel :	614 000,00 €
	65 - Autres charges de gestion courante :	183 800,00 €
	Indemnités	55 000,00
	Participations aux Syndicats :	35 000,00
	Subventions aux Associations Locales :	38 000,00
	Participation crèche, musique, séjour de ski :	34 200,00
	Subvention au CCAS	18 000,00
	66 - Charges financières :	45 000,00 €
	67 - Charges exceptionnelles (dont allocations, primes et placement)	413 600,00 €

DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE : 1 857 350,00 €

023 - Virement à la section d'investissement : 722 442,51 €

Dépenses totales : 2 581 292,51 €

RECETTES	70 - Produits des services :	30 285,00 €
	73 - Impôts et Taxes	1 744 885,00 €
	dont produits des taxes :	560 482,00
compensation ARC :	1 151 503,00	
	dotation de solidarité communautaire	19 191,00
	74 - Dotations subventions	
	(dont DGF : 30 000 € et remboursement emploi jeune) :	112 845,00 €
	75 - Autres produits de gestion courante,	
	dont revenus des immeubles :	29 000,00 €
	6419 - Remboursement sur rémunération de personnel :	25 000,00 €
	76 - Produits financiers :	3 750,00 €
	77 - Produits des cessions d'immobilisations	400 000,00 €
	79 - Indemnité de sinistres :	3000,00 €

RECETTES REELLES DE L'EXERCICE : 2 348 765,00 €

002 - Excédent antérieur reporté : 232 527,51 €

Recettes de l'exercice : 2 581 292,51 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opérations financières - 1641 - Remboursement d'emprunts :	132 000,00
001 - Déficit antérieur reporté :	362 692,98

Opérations d'Investissement :

DESIGNATION	REPORT	PROPOSITIONS 2005	TOTAL
Opération n°1 – Bâtiments Administratifs			413 500,00 €
2031 - Frais d'études	6 500,00 €	13 500,00 €	20 000,00 €
205 - Création d'un site internet	1 500,00 €		1 500,00 €
21311 - Chaudière Mairie	20 000,00 €		20 000,00 €
21311 - Maison de lecture	50 000,00 €	240 000,00 €	290 000,00 €
2158 - Autres travaux	10 000,00 €	60 000,00 €	70 000,00 €
2183 - Matériels de bureau et informatique	2 000,00 €	10 000,00 €	12 000,00 €
Opération n°3 – Bâtiments Scolaires			46 000,00 €
21312 - Bâtiments scolaires	14 000,00 €	30 000,00 €	44 000,00 €
2188 - Matériel divers		2 000,00 €	2 000,00 €
Opération n°4 – Salle Polyvalente			28 773,00 €
2031 - Frais d'études		15 000,00 €	15 000,00 €
21318 - Bâtiments	9 773,00 €		9 773,00 €
2188 - Matériel divers	4 000,00 €		4 000,00 €
Opération n°5 – Services Divers			35 000,00 €
21318 - Bâtiments	10 000,00 €	10 000,00 €	
2158 - Création d'une piste de skate/rollers		30 000,00 €	30 000,00 €
2188 - Matériels divers		5 000,00 €	5 000,00 €
Opération n°6 – Eglise			80 000,00 €

21318 - Travaux	15 000,00 €	45 000,00 €	60 000,00 €
2158 - Travaux extérieurs de voirie	20 000,00 €		20 000,00 €
Opération n°7 – Sports			14 000,00 €
21318 - Travaux de bâtiments	14 000,00 €		14 000,00 €
Opération n° 9 – Services Techniques			9 200,00 €
21318 - Travaux de bâtiments	4 200,00 €		4 200,00 €
2188 - Acquisition matériel	2 000,00 €	3 000,00 €	5 000,00 €
Opération n°10 – Réseaux divers			79 000,00 €
21534 - Réseaux d'électricité	12 000,00 €	65 000,00 €	77 000,00 €
21538 - Défense incendie	2 000,00 €		2 000,00 €
Opération n°11 – Voirie			351 302,51 €
2111 - Acquisition de terrains	4 000,00 €	6 000,00 €	10 000,00 €
21580 - Travaux de voirie divers		59 302,51 €	59 302,51 €
21588 - Aménagement du centre bourg	62 000,00 €	220 000,00 €	282 000,00 €
Opération n° 12 – Espaces verts			32 000,00 €
2121 - Plantation d'arbres et arbustes	12 000,00 €		12 000,00 €
2158 - Autres travaux		20 000,00 €	20 000,00 €
Opération n° 15 – Cimetière			10 000,00 €
2158 - Aménagement du cimetière	10 000,00 €		10 000,00 €
TOTAL	284 973,00 €	813 802,51 €	1 098 775,51 €

RECETTES

Opérations financières

10 - Fonds de compensation de T.V.A. et T.L.E. :	99 000,00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé :	647 665,98
021 - Virement de la section de fonctionnement :	722 442,51

	PROPOSITIONS	TOTAL
Opération n° 1 – Bâtiments Administratifs		30 000,00 €
1321 - Réserve parlementaire	30 000,00 €	
Opération n° 6 – Eglise		79 360,00 €
1321 - Subvention Etat	39 000,00 €	
13214 – Réserve parlementaire	7 600,00 €	
1323 - Subvention département	32 760,00 €	
Opération n° 11 – Voirie		30 000,00 €
1321 - Réserve parlementaire	30 000,00 €	
TOTAL	139 360,00 €	139 360,00 €

Monsieur le Maire précise que les subventions étant de plus en plus difficiles à obtenir, nous sommes efforcés de stabiliser les dépenses de fonctionnement car il faudra dégager de l'autofinancement dans l'avenir. Ce n'est pas le cas des dépenses d'investissement qui permettent une récupération de TVA à 2 années.

Il faut également penser à la fin de l'emploi jeune administratif et du CEC en 200 ; l'année prochaine, il n'y aura plus de remboursement Etat sur ces deux emplois.

Il faut également ajouter que, sur le budget, rien n'a été perdu du fait du passage en Communauté d'Agglomération car nous avons su augmenter les impôts 2 années de suite, cela permet aujourd'hui d'assurer de bonnes recettes.

Maison de lecture :

Réunion de la Commission d'Appel d'Offres le 11 avril, nous espérons obtenir une subvention du Conseil Régional.

Réaménagement de la halle des sports :

Etude en 2005 puis réalisation 2006/2007, l'ARC participera à concurrence de 600 000 € HT.

Piste de rollers/skate/vélo :

L'installation de ce genre de piste sur la place des Fêtes n'est pas possible car quelques conseillers se sont rendus à RIVERY et il a été constaté beaucoup de nuisances, le lieu le mieux adapté paraît le complexe sportif.

Madame CLEDIC réagit à cette déclaration mais Monsieur le Maire avise qu'il y aura d'abord une réunion publique avec les jeunes pour savoir qui est intéressé, car il n'est pas question d'investir dans des équipements qui n'intéressent que peu les gens.

Eglise :

Les travaux intérieurs sont à terminer et l'aménagement paysager est également à réaliser.

Aménagement du Centre Bourg :

Un courrier a été envoyé à Yves ROME pour lui rappeler la dangerosité de l'intersection consistant dans le croisement d'une route départementale et d'une route communale qui voit passer 1 200 véhicules par jour dont la plupart évite le feu rouge. La sonnette d'alarme a été tirée au Conseil Général car les accidents sont fréquents et pourraient être graves.

FISCALITE LOCALE 2005 :

Au nom de la Commission de Finances, Monsieur LEDRAPPIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La transformation de la Communauté des Communes de la Région de Compiègne en Communauté d'Agglomération a entraîné la création de la taxe professionnelle unique et la suppression de la gestion de cette taxe par la Commune.

Cependant, l'Agglomération de la Région de Compiègne attribue une compensation qui s'élève en 2005 à 1 151 503 €.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer le taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation tout en respectant certaines mesures législatives.

Toutefois, pour éviter une perte de recettes fiscales au niveau du budget, les taux d'imposition des taxes ménagères de l'année 2005 doivent être votés en ajoutant à nos propres taux communaux, ceux de la Communauté de Communes de l'année 2004.

Ainsi, dans la mesure où la Commission de Finances souhaite que la pression fiscale reste identique à celle de l'année 2004, les taux qui doivent être votés sont les suivants :

- <u>taxe d'habitation :</u>	5,47 + 2,34 = 7,81 %
- <u>taxe foncière sur les propriétés bâties :</u>	9,48 + 4,14 = 13,61 %
- <u>taxe foncière sur les propriétés non bâties :</u>	34,47 + 9,99 = 44,46 %

Le produit des contributions directes nécessaires à l'équilibre du budget s'élève à 560 482 € et correspond au produit résultant de l'application des taux sans augmentation.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS : aide aux manifestations

Au nom des Commissions Animation et de Finances, Monsieur LIVET donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Comme chaque année, la Commission Animation propose d'accorder une subvention aux associations qui ont apporté leur aide aux manifestations organisées par la Commune.

La somme de 150 € pourrait être attribuée aux Associations ci-après :

- Aînés de l'Aronde ;
- Amicale des Boulistes ;
- Amicale des Jeunes et de la Famille ;
- Art, Histoire et Patrimoine ;
- Club de Basket ;
- Club de Bicross ;
- Football-club de Clairoux ;
- Gym et Loisirs ;
- Comité de Jumelage ;
- Club des Archers ;
- La Main Créative ;
- Les Crinquineurs ;
- Les Chasseurs ;
- Club de Tennis ;
- La Joie des Tiots Clairoisiens ;
- Les Vieux Travailleurs ;
- L'Amicale des Sapeurs-Pompiers ;

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS :

Au nom de la Commission de Finances, Mesdames CLEDIC et ANNEET donnent lecture au Conseil du rapport suivant :

Gym et Loisirs : Aide aux charges patronales

Régulièrement, le Conseil Municipal accorde une aide aux charges patronales à l'Association Gym et Loisirs.

En conséquence, nous vous proposons de renouveler cette aide cette année et d'adopter le même principe, soit : 1/3 des charges patronales avec plafond de 1,83 € de l'heure d'enseignement.

les Crinquineurs :

Dans le cadre du centenaire de Bécassine, les Crinquineurs organisent une marche d'orientation le 29 mai prochain et sollicitent une subvention de 500 € pour les aider dans cette manifestation.

Votre Commission des Finances vous propose de leur attribuer une subvention correspondant à 1/3 de la dépense avec un plafond de 200 €, après fourniture de justificatifs.

Art Histoire et Patrimoine :

L'Association Art Histoire et Patrimoine organise une fête de Bécassine en Juin prochain et demande une subvention de 3000 €.

Votre Commission des Finances vous propose de leur accorder une subvention correspondant à 1/3 de la dépense avec un maximum de 1000 € après fourniture de justificatifs.

Monsieur le Maire souhaite un prompt rétablissement à M DESMAREST qui a fait une attaque cardiaque.

- **Club du Bicross :**

Le Club du Bicross de Compiègne-Clairoix a été retenu par la Fédération Française de Cyclisme pour organiser la dernière manche de la coupe de France de BMX 2005.

Pour organiser cette manifestation, le club sollicite une aide financière de 2 500 €.

Le budget prévisionnel est évalué à 46 000 € et le club a également sollicité l'aide de la Région, du Conseil Général, de l'Office des Sports de Compiègne, et de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports.

Votre Commission des Finances vous propose de leur accorder une subvention de 2 500 €.

Monsieur le Maire ajoute que cette coupe de France va générer un afflux important de population avec l'assaut des hôtels environnants. Cette manifestation nécessite des réunions une fois par mois depuis plusieurs mois, elle est dirigée par un groupe sérieux. Les gendarmes participent aux réunions et la sécurité sera assurée.

Monsieur le Maire remercie l'A.R.C qui réalise la piste de bicross. Le problème d'avoir un complexe sportif rassemblant plusieurs sports se pose car cela amène beaucoup de monde certaines fins de semaine car les associations sont dynamiques et les investissements sont donc bien utilisés.

Monsieur VENDERBURE assure que la piste de bicross sera terminée le 15 avril y compris le rehaussement de la ligne EDF.

- **La Joie des Tiots Clairoisiens :**

Lors du Concours des maisons décorées, la commune a attribué un bon d'achat de 30 € à 6 personnes. Ce bon leur permettra d'acheter des fleurs lors du marché aux fleurs organisé par l'Association les Tiots Clairoisiens, le 1^{er} mai.

Votre Commission des Finances vous propose d'attribuer à l'Association la subvention de 180 €, après présentation des bons.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

TARIFS MANIFESTATIONS

Au nom des Commissions Animation et de Finances, Madame ANNEET donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La Commission animation organise une journée à BERCK SUR MER pour les 19^{èmes} rencontres internationales de cerfs volants et vous propose le tarif suivant :

Adulte : 7 € Enfants de moins de 12 ans : 5 €

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

PARTICIPATION AUX FRAIS DES SURBAISSES

Monsieur GAUCHY donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Particuliers :

A la demande des propriétaires de nouvelles constructions, la Commune fait réaliser des surbaissés sur les trottoirs pour accéder à leur portail ou à leur garage.

Dans le passé, ces travaux étaient financés par la Commune qui récupérait une participation de 50 % du montant hors taxes à régler par le riverain concerné jusqu'à concurrence de 407.50 € TTC.

Nous vous proposons de demander une participation de 350 € par bateau.

Promoteurs :

Mme DENORME a réalisé 7 logements rue de la République et demande un bateau d'une longueur de 13 mètres.

3 entreprises ont été consultées et les prix sont les suivants :

. PIVETTA	: 2 102,66 € H.T.
. COMPIEGNOISE	: 3 385,18 € H.T.
. EUROVIA	: 4 850,00 € H.T.

Nous vous proposons de retenir la Société PIVETTA et de participer à ce bateau que pour 350 €, il restera donc à régler à Mme DENORME la somme de 1 752,66 €.

Cette dame doit par ailleurs faire réaliser à ses frais un parking pour les véhicules.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

INDEMNITES DES ADJOINTS ET DELEGATIONS :

Au nom de la Commission de Finances, Monsieur LEROY donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Les indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux sont définies par l'article L 2123-23 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

En fonction de ce texte, l'indemnité d'un adjoint d'une commune de 2 000 habitants pourrait représenter 16,5 % de l'indice 1015 de la fonction publique.

Or, les adjoints ont actuellement 12,4 % de cet indice.

Considérant la charge supplémentaire de travail due aux nouvelles responsabilités de Monsieur le Maire au sein de l'ARC, votre Commission de Finances vous propose de leur accorder une indemnité de 14,90 % de l'indice 1015.

Parallèlement, M. le maire souhaite accorder des délégations aux Conseillers qui ont des charges également importantes :

- Délégation à l'information : M. DAUREIL ;
- Délégation à l'ARC : M. GUESNIER ;
- Délégation au cimetière à la signalisation et à divers syndicats : M. GUFFROY ;
- Délégation à la communication avec internet et l'animation : M. LIVET ;

Votre Commission vous propose d'accorder à chaque délégué une indemnité de fonction représentant 2 % de l'indice 1015 qui sera versée une seule fois l'année.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Monsieur le Maire ajoute qu'effectivement la charge revenant aux Adjointes est plus importante et aux Conseillers délégués comme Monsieur GUESNIER qui récupère de nombreuses réunions à l'A.R.C, au SMVO, la récupération des concessions abandonnées va nécessiter beaucoup de travail à Monsieur GUFFROY, en plus de réunions syndicales, Monsieur LIVET doit faire vivre Internet et y consacrer beaucoup de son temps. Monsieur DAUREIL s'occupe très fort de la communication et Monsieur LEDRAPPIER va avoir beaucoup de réunions avec le canal à grand gabarit.

PERSONNEL : Contrat Emploi Consolidé - taux horaire

Monsieur BELLOT donne lecture au Conseil du présent rapport :

Monsieur Bonnefis depuis son entrée dans la Commune effectue une astreinte par mois, or, de même qu'il n'a plus le droit de bénéficier de la prime des agents titulaires ou auxiliaires, son statut ne lui permet pas de percevoir l'indemnité d'astreinte.

En conséquence, nous vous proposons de lui majorer le prix de l'heure de 0,63 €, soit : 9,64 €. (en considérant qu'il effectue 11 astreintes dans l'année)

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

TRI SELECTIF : distribution des sacs

Monsieur BELLOT donne lecture au Conseil du rapport suivant :

L'Agglomération de la région de Compiègne a confié aux communes la mission de distribuer les sacs de tri sélectif aux habitants.

Pour cela, elle attribue une indemnité de 2 548 € que nous vous proposons de verser à M. Jean THIESSET, qui sera chargé de la distribution des sacs en avril et mai prochain. Sa rémunération correspondra à cette indemnité, déduction faite des charges patronales et salariales.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Monsieur le Maire avise qu'au sein de l'ARC peu de communes ont adopté ce système car elles ont choisi la distribution par l'ARC.

VOYAGE DE FIN D'ANNEE

Monsieur BELLOT donne lecture au Conseil du rapport suivant

Nous vous proposons d'accorder les crédits ci-après pour le voyage de fin d'année :

- Ecole Primaire : 1 100 € ;
- Ecole Maternelle : 700 € ;

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

ACQUISITION DE MATERIEL :

Au nom des Commissions de Travaux et Finances, Monsieur GUFFROY donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Vos Commissions vous proposent d'autoriser l'acquisition et l'installation du matériel ci-après dont le prix est inférieur à 4 000 €.

- **Ecoles :**

- Rideaux dans la salle de jeux de l'école maternelle ;
- Rideaux dans la bibliothèque de l'école primaire ;
- Acquisition de chaises pour l'école maternelle ;
- Acquisition ou location d'un photocopieur à l'école maternelle ;
- Acquisition d'un aspirateur à l'école maternelle.

- **Mairie :**

- Acquisition d'un aspirateur.

- **Salle polyvalente :**

- Acquisition d'éléments d'estrades pour compléter l'existant.
- Acquisition de 266 bandes de stramit auprès de la Sté ROUSSEL à Linselles pour : 1590,63 € TTC
(livraison comprise)
La Société CABARET SPORT à Compiègne a été également consultée et le devis s'élève à 2 852,46 € .

- **Mobilier urbain : panneaux d'affichage :**

- Acquisition de 10 vitrines à 369 €, auprès de KG MAT Collectivités, soit 3 690,00 € H.T

Deux autres entreprises ont été consultées :

AXEL :	la vitrine (1350 x 750):	476,00 €
AUBRAC Signal	(1350 x 750) :	616,08 €

- **Services Techniques :**

- 2 Souffleurs à main 600 € HT
- un pulvérisateur tracté 3 253 € HT

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Monsieur le Maire a eu la surprise de voir les chasseurs avec les employés communaux travailler le terrain derrière le jeu d'arc, terrain qui a souffert du passage des sangliers.

Par ailleurs, en ce qui concerne les vitrines, elles sont toutes à changer car actuellement, on les ouvre avec une clé qui nécessite de passer beaucoup trop de temps par panneau.

MODIFICATIONS DE DELEGATIONS :

Monsieur DEROCQUENCOURT donne lecture au Conseil du rapport suivant :

➤ **Syndicat d'Electricité du Compiègnois :**

Monsieur le Maire est délégué titulaire du Syndicat d'Electricité du Compiègnois, mais il ne peut plus assurer cette fonction, en conséquence, nous vous proposons de désigner pour le remplacer :

Monsieur GUFFROY Jean-Claude comme délégué titulaire

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Monsieur DEROCQUENCOURT donne lecture au Conseil du rapport suivant :

➤ **Syndicat des Eaux :**

Monsieur le Maire est délégué titulaire du Syndicat des Eaux, mais il ne peut plus assurer cette fonction, en conséquence, nous vous proposons de désigner pour le remplacer :

Monsieur GUFFROY Jean-Claude comme délégué titulaire.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

CONTRATS D'ENTRETIEN :

Au nom des Commissions de Travaux et de Finances, Monsieur le Maire donne lecture au Conseil du rapport suivant :

➤ **Couverture de la Salle Polyvalente :**

A la suite des travaux de couverture de la Salle Polyvalente, des fuites ont persisté plusieurs années, cependant, il est indispensable de passer un contrat d'entretien pour cette toiture afin qu'un suivi soit assuré.

Nous vous proposons de passer un contrat avec la Société COEBA pour un montant de 494 € hors taxes à l'année.

➤ **Télésurveillance du poste de crue :**

L'Agglomération de la Région de Compiègne a réalisé les travaux de mise en alarme du poste de crue et il convient de passer un contrat de télésurveillance des locaux dont le coût s'élève à 900 € H.T. à l'année, auprès de la SARL AFG à Verberie. Cette dépense est à la charge de la Commune.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE RUE DU GAL DE GAULLE – 1^{ère} tranche :

Au nom des Commissions de Travaux et de Finances, Monsieur CIVELLI donne lecture au Conseil du rapport suivant :

L'Agglomération de la Région de Compiègne doit réaliser prochainement les travaux d'aménagement du lotissement « Les Tambouraines » et le réseau d'électricité basse tension se raccorde sur le poste en bout de la rue du Général de Gaulle.

Il serait opportun de profiter de la tranchée pour réaliser la mise en souterrain de cette partie de rue. Ces travaux ont fait l'objet de plusieurs devis SICAE (concessionnaire) :

- | | |
|--|------------------|
| - Enfouissement du réseau électrique basse tension : | 15 270,00 € H.T. |
| prise du branchement DMS : | 1 464,91 € H.T. |
| - Enfouissement du réseau d'éclairage public : | 10 423,69 € H.T. |

Aussi, nous vous proposons de solliciter, par l'intermédiaire du Syndicat d'Electricité du Compiégnois, une participation SICAE d'un montant correspondant à 40 % du coût des travaux de mise en souterrain du réseau basse tension.

Nous vous demandons également d'autoriser M. le Maire à lancer les travaux afin de permettre leur réalisation lors de la mise en œuvre des réseaux du lotissement des Tambouraines. Il conviendra, par ailleurs, de prévoir l'enfouissement du réseau France Télécom .

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit que de la partie allant de la ferme Bondoux au snack.

ENFOUISSEMENT DU RESEAU BASSE TENSION RUE DU GAL DE GAULLE – 2^{ème} tranche :

Au nom des Commissions de Travaux et de Finances, Monsieur CIVELLI donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La mise en souterrain des réseaux a été réalisée dans la partie allant de l'intersection du centre bourg à la mairie.

Lors de la mise en œuvre du lotissement « les Tambouraines », la commune profitera de l'opportunité de l'ouverture d'une tranchée rue du Général de Gaulle du lotissement au snack pour enfouir les réseaux.

Cependant, il restera une partie de 450 m de cette voie qui n'aura pas fait l'objet d'une mise en souterrain des réseaux. Nous vous proposons donc de prévoir la réalisation de ces travaux pour 2006 et de solliciter le concours du FACE .

Le montant total des travaux est estimé à 42 428,32 € H.T. par la SICAE.
Il conviendra également de prévoir l'enfouissement du réseau France Télécom.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Monsieur le Maire informe que l'on ne peut pas cumuler la subvention du Conseil Général et celle du FACE.

TRAVAUX RUE SAINT SIMON / RUE DU MARAIS : Maîtrise d'œuvre

Au nom des Commissions de Travaux et de Finances, Monsieur CIVELLI donne lecture au Conseil du rapport suivant :

La rue Saint-Simon à partir du n° 27 et la rue du Marais sont en très mauvais état, il convient donc de prévoir pour l'avenir la rénovation de ces deux rues ainsi que l'enfouissement des réseaux. Dans un premier temps, il est nécessaire de réaliser une étude afin d'en prévoir le coût et de solliciter les subventions.

Vos Commissions vous proposent d'autoriser M. le Maire à lancer un appel à la concurrence pour l'étude et la maîtrise d'œuvre de la totalité de cette opération.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Il s'agit d'un grand chantier car il y a une grande longueur mais le renforcement du réseau d'eau est fait. France Télécom pourrait participer aux frais.

AMENAGEMENT PAYSAGER DU PARC DU CLOS DE L'ARONDE :

Au nom des Commissions de Travaux et Environnement, Madame CLEDIC donne lecture au Conseil du rapport suivant :

L'étude de l'aménagement paysager du parc a été confiée à l'entreprise LW Paysage à Berneuil-sur-Aisne afin de déterminer sa restructuration à l'automne.

Conformément à la délibération du 26 janvier dernier, nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à faire paraître une annonce par affichage ou par publication dans la Presse afin de permettre une mise en concurrence des entreprises.

Il convient également d'envisager l'installation de la clôture pour laquelle 3 entreprises ont été consultées :

- SAS HIE Paysage :	10 046,00 €	T.T.C.
- VASSEUR Fermetures :	8 975,98 €	T.T.C.
- Clôtures et portails du Compiégnois :	8 654,85 €	T.T.C.

Votre Commission des travaux vous propose d'autoriser M. le Maire à passer la commande auprès de la Société Clôtures et portails du Compiégnois, la moins disante.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Monsieur le Maire avise le Conseil qu'une nouvelle réunion va être provoquée pour finaliser le plan. Il restera à estimer le montant des travaux.

Le parc sera ouvert pour Pâques des deux côtés et des barrières empêcheront l'accès à l'Aronde.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX VOIRIE NICOLE :

Au nom des Commissions de Travaux et Finances, Monsieur VENDERBURE donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Le Conseil Municipal de Janville profite de la mise en place d'une défense incendie Voirie Nicole pour enfouir les réseaux d'électricité, d'éclairage public et de téléphone.

Le montant des travaux est estimé à : 58 645 € H.T.

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention du Conseil Général : 44 014 €
- Autofinancement communal : 14 631 €

Cette voirie étant commune aux deux municipalités, le Maire de Janville souhaite que soit établie une convention pour la prise en charge d'une partie du paiement de ces travaux et de la fourniture électrique par Clairoix.

Nous vous proposons donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention par laquelle le Conseil Municipal de Clairoix accepte de prendre en charge la moitié de l'autofinancement communal avec un plafond de 7 316 € étant entendu que, si la commune de Janville obtenait une participation du syndicat d'électricité, celle-ci viendrait en déduction de cet autofinancement. Quant à la fourniture électrique, elle reste à la charge des deux communes comme précédemment.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

TRAVAUX AUTOUR DE L'EGLISE :

Au nom des Commissions de Travaux et Environnement, Monsieur DEROCQUENCOURT donne lecture au Conseil du rapport suivant :

L'enlèvement des monuments funéraires a été réalisé dans le vieux cimetière et l'entreprise Basset doit procéder à l'engazonnement du terrain.

Cependant, auparavant, vos commissions des Travaux et Environnement ont souhaité créer une allée gravillonnée afin de desservir le jardin du souvenir.

Plusieurs entreprises ont été consultées et deux ont répondu :

- Entreprise Basset : 15 020,00 € H.T.
- Compiégnoise des Travaux : 19 957,75 € H.T.

En conséquence, vos commissions vous proposent d'autoriser M. le Maire à lancer les travaux auprès de l'entreprise la moins disante étant entendu qu'il convient d'attendre les autres devis (SPIE – SCREG et PIVETTA).

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

Monsieur le Maire informe qu'il est prévu une allée gravillonnée autour de l'église.

PLANTATION D'ARBUSTES :

Au nom des Commissions de Travaux et Environnement, Monsieur DEROCQUENCOURT donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Afin de stabiliser le talus à l'arrière de l'église, il convient de planter des arbustes en même temps que la mise en œuvre de l'engazonnement.

Un devis pour la fourniture et la plantation de 60 arbustes d'une hauteur 40/60 cm en motte ou conteneur a été fourni par l'entreprise Basset et s'élève à : 1 300 € H.T.

Nous vous proposons donc de lancer cette commande.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

CREATION DE PARTERRES A DIVERS ENDROITS DANS LA COMMUNE :

Au nom des Commissions de Travaux et Environnement, Monsieur LEDRAPPIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Vos Commissions Environnement et Travaux ont décidé de créer des zones fleuries à divers endroits de la Commune.

Cette création de parterres pour une superficie de 1595 m2 pourrait avoir lieu aux endroits ci-après :

- Complexe sportif ;
- Carrefour de Bienville ;
- 86, rue de Bienville ;
- La Briqueterie ;
- Ets Brion ;
- Station Shell ;
- Intercom ;

Le devis établi par l'entreprise Basset qui comprend l'apport de terre végétale et l'enrochement, s'élève à : 5 820 € H.T.

Nous vous proposons donc d'autoriser M. le Maire à lancer la commande, après avoir sollicité 2 autres devis, à l'entreprise la moins disante.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

ACQUISITION DE TERRAIN - Parcelle DECHASSE Bernard :

Au nom de la Commission de Finances, Monsieur LEDRAPPIER donne lecture au Conseil du rapport suivant :

Par délibération du 13 octobre 2004, le Conseil Municipal s'est porté acquéreur de la parcelle cadastrée section AE n° 4, lieudit « Le Cuquerel » afin de constituer une réserve foncière nécessaire à l'agrandissement du cimetière.

La parcelle contiguë cadastrée AE n° 3 d'une superficie de 107 m2 appartient à Monsieur Bernard DECHASSE qui est d'accord pour la céder à la commune au prix de 200 €.

Votre Commission des Finances vous propose d'autoriser M. le Maire à acquérir cette parcelle au prix demandé et à signer l'acte à intervenir.

Adopté à l'unanimité par le Conseil,

QUESTIONS DIVERSES :

- Réunions : 11 avril Commission Appel d'Offres pour la Maison de Lecture
 13 avril Commission de Finances
 ensuite réunion de Conseil fin avril

- Monsieur LEDRAPPIER procède à la mise à jour du nombre de bulletins à distribuer
- Monsieur BELLOT signale la vitesse rue de la Poste car il y a eu un accident dans la semaine
- Un poste de policier municipal est à l'étude dans le cadre de l'intercommunalité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 45.